

# EXTRAIT - DÉLIBÉRATION

**SÉANCE du**  
**VENDREDI 9 FEVRIER 2024**  
**à 18 H 30**

**Commune de**  
**THIERVILLE-SUR-MEUSE**

35 Place Eugène GOUBET  
55840 THIERVILLE-SUR-MEUSE

DÉLIBÉRATION  
du 09/02/2024

Le Vendredi 9 Février 2024 à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire,  
à la Salle des Fêtes, sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire

**N° 20240209.002**

**PRÉSENTS :** M. ANCEAUX Jean-Luc – M. ANTION Claude – Mme BAUGNON Mathilde – Mme BUARD CHAMPESME Jocelyne – Mme CARRÉ Cyrielle – M. CHAZAL Raphaël – M. COURTOIS Jean-Paul – M. DIONOT Michel – Mme DUPUIS Claudine – M. GARNIER Christian – Mme GÉRARD Christine – Mme GILLARDIN-THOMAS Véronique – M. HENRY Philippe – M. KEROUH Nordine – Mme LECLERCQ Josiane – M. LEFEBVRE Gilles – M. NICKLAUS Bruno – M. NOEL Pascal – M. PAUCHET David – M. PIERSON Fabien – Mme PIGEARD Sandrine – M. SCHUMANN Yves – Mme THOUVENIN Odile.

## OBJET :

**REHABILITATION DU**  
**BATIMENT DES**  
**ASSOCIATIONS**

**Demande de subvention**

**POUVOIRS :** Mme CARRE Cyrielle à M. PAUCHET David – M. DIONOT Michel à Mme BAUGNON Mathilde - Mme GÉRARD Christine à M. ANTION Claude – Mme GILLARDIN-THOMAS Véronique à M. CHAZAL Raphaël – M. HENRY Philippe à M. GARNIER Christian – Mme PIGEARD Sandrine à M. COURTOIS Jean-Paul – M. SCHUMANN Yves à Mme BUARD CHAMPESME Jocelyne – Mme THOUVENIN Odile à M. PIERSON Fabien

**ABSENTS / EXCUSÉS :** Mme CARRÉ Cyrielle – M. DIONO Michel – Mme GÉRARD Christine – Mme GILLARDIN-THOMAS Véronique – M. HENRY Philippe – Mme LECLERCQ Josiane – M. LEFEBVRE Gilles – M. NOEL Pascal – Mme PIGEARD Sandrine - M. SCHUMANN Yves – Mme THOUVENIN Odile

**SECRETÉAIRE** - art. L. 2121.15 Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) : Par 20 voix pour :  
Monsieur CHAZAL Raphaël

### Le Maire certifie :

- Que le compte-rendu de cette délibération a été affiché le : 13/02/2024
- Que la convocation du Conseil a été faite le : 05/02/2024
- Que le nombre des membres en exercice est de : 23

Présents	12
Pouvoirs	8
Absents	3
Votants	20

- Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

### Le Maire informe :

- Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

LE MAIRE,  
C. ANTION

La Ville a pour projet la réhabilitation complète du bâtiment des associations situé à Gribeauval dénommé « Bâtiment 005 ».

Le projet consiste à l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment afin d'alimenter ledit bâtiment et les bâtiments communaux (services techniques, garages, associations) situé sur le site, Gribeauval.

Le montant de l'opération s'élève à **100 000,00 € H.T.**

Ces travaux sont éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'exercice 2024 – Axe 6 : Environnement et Développement Durable, le Département dans le cadre du dispositif de Transition écologique, EDF et GIP.

Il y a lieu d'établir un plan de financement à joindre au dossier :

Nature des dépenses par principaux postes	Montant HT	Ressources	Montant	Pourcentage
Fournitures et pose de panneaux photovoltaïques	100 000 €	Autofinancement :	60 000 €	60 %
		<i>Aides publiques sollicitées :</i>		
		- Etat (DETR)	30 000 €	30 %
- Département	10 000 €	10 %		
<b>Total HT</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>100 %</b>

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal :

- d'accepter l'opération ainsi que son plan de financement prévisionnel tel que proposé ci-dessus,
- de l'autoriser à solliciter toutes les aides financières possibles auprès de l'Etat et Département,
- de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et par 20 voix pour :**

- accepte l'opération ainsi que son plan de financement prévisionnel tel que proposé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes les aides financières possibles auprès de l'Etat, Département, EDF et GIP,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,

C. ANTION